



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 153 de l'ordre du jour

**Financement de la Force des Nations Unies
chargée du maintien de la paix à Chypre**

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rectificatif

Paragraphe 43

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

43. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au paragraphe 41 du projet de budget (A/69/741). **Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 20, 24, 26 et 36 plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit de 54 218 100 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, dont 23 877 334 dollars devant être financés par des contributions volontaires du Gouvernement chypriote (17 377 334 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 juillet 2015.**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 avril 2015).

